



MAIRIE de LA SALLE LES ALPES

Le Maire

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 26 septembre 2011 (Séance publique)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Alain FARDELLA, Maire

Étaient présents :

Claudine FINE, Christine VALLA, Henri CROSASSO, Philippe MICHELON, adjoints,
Nadine FERRARI, Emile FORM, Josette PETER, Liliane PHILIPPE, Michel RICCI, Juliette SABATE, Jean-Paul SALLE,
Pierre SALLE

Excusé :

Hervé MOREAU ayant donné pouvoir à Emile FORM
Gilles PERLI ayant donné pouvoir à Henri CROSASSO

Mme Christine VALLA a été élue secrétaire de séance.

Le CASA est représenté dans la salle

La séance est ouverte à 20h00. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

Modification de l'ordre du jour, une délibération a été retirée :
N°13 Vente de bois

La modification est adoptée à l'unanimité

Affaires financières

1) BUGDET « COMMUNE » DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Municipal accepte la modification du budget « Commune » telle que décrite ci-dessous,

En section de fonctionnement – dépenses

Article 6065 « livres, disques, cassettes... (biblio) »	+ 280 €
Article 6232 « fêtes et cérémonies »	- 280 €

En section d'investissement – dépenses

Article 21312/041 « bâtiments scolaires »	+ 18 000 €
Article 2135/041 « installations générales, agencements, aménagements des constructions »	+ 6 100 €
Article 2152/041 « installations de voirie »	+ 2 200 €
Article 2158/041 « autres installations, matériel et outillages techniques »	+ 45 700 €



Serre Chevalier Vallée
du Laufaret à Briançon

Code Postal 05240 - Tél. 04.92.25.54.00 - Télécopieur 04.92.24.74.13
email : secretariatgeneral@lasallelesalpes.fr



article 2182/041 « matériel de transport »	+ 400 €
Article 2313/041 « construction »	+ 13 200 €
Article 2315/041 « installations, matériel et outillage Techniques »	+ 11 900 €
Opération 185 – aménagement village du Bez	
Article 238 « avances versées sur commandes d’immobilisations corporelles »	+ 17 000 €
Opération 185 – aménagement village du Bez	
Article 2315 « installations, matériel et outillage Techniques »	- 17 000 €
Article 2031 « frais d’études »	- 12 000 €
Opération 188 – édifices culturels	
Article 21318 « autres bâtiments publics »	+ 12 000 €
En section d’investissement – recettes	
Article 2031/041 « frais d’études »	+ 93 700 €
Article 2033/041 « frais d’insertion »	+ 3 800 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

2) BUDGET « EAU »_ DECISION MODIFICATIVE N° 2

Le Conseil Municipal accepte la modification du budget « Eau » telle que décrite ci-dessous,

En section d’investissement – dépenses :

Opération 10 « compteurs eau »	
Article 21531 « réseaux adduction eau »	- 300 000 €
Opération 10 « compteurs eau »	
Article 2315 « installations, matériel et outillage techniques »	+ 300 000 €
Article 21531/041 « réseaux adduction eau »	+ 2 000 €
Article 2315/041 installations, matériel et outillage techniques »	+ 28 200 €

En section d’investissement – recettes :

Article 2031/041 « frais d’études »	+ 26 100 €
Article 2033/041 « frais d’insertion »	+ 4 100 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

3) BUDGET « COMMUNE » RECOURS A L'EMPRUNT

Le Conseil Municipal accepte le recours à l’emprunt ainsi qu’il suit :

Prêt à taux fixe
Montant : 800 000 €
Frais de dossier : 800 €
Durée : 15 ans
Périodicité annuelle
Taux : 3,76 %
Amortissement linéaire

ADOPTE A L'UNANIMITE

4) BUDGET « EAU » RECOURS A L'EMPRUNT

Le Conseil Municipal accepte le recours à l'emprunt ainsi qu'il suit :

Prêt à taux fixe
Montant : 370 000 €
Frais de dossier : 370 €
Durée : 15 ans
Périodicité annuelle
Taux : 3,76 %
Amortissement linéaire

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5) CONVENTION DE COLLABORATION « PASSPARTOUT »

La Commune accepte la Convention de collaboration « Pass Partout » avec la Centrale de Réservation de l'Office du Tourisme de Serre Chevalier pour l'accès à la piscine.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6) FACTURATION EAU ET ASSAINISSEMENT 2011-2012 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA SEERC

Le Conseil Municipal accepte la Convention à intervenir avec la SEERC pour l'établissement de la facturation « eau » et « assainissement » pour les années 2011 et 2012.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

7) CANTINE SCOLAIRE - AIDE AUX FAMILLES

Afin de prendre en compte l'évolution des revenus des familles, il convient d'actualiser les montants comme suit :

<i>Quotient familial</i>	<i>Aide à hauteur de :</i>
≤ 4 500 €	30%
De 4 501 € à 6 000 €	25%
De 6 001 € à 8 200 €	20%
De 8 201 € à 10 100 €	15%
De 10 101 € à 11 200 €	10%

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Urbanisme

8) ACQUISITION DE TERRAIN AI 529- DESSOUS LE CHEMIN

Dans le cadre de la réalisation d'un lotissement communal destiné au logement de résidents permanents, le Conseil Municipal accepte l'achat de la parcelle AI 529 de 100m² au prix de 18€ le m².

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

9) TELESKI DU MICKEY

Le Conseil Municipal accepte le remplacement du téléski du Mickey et autorise les travaux sur les parcelles communales ainsi que des portions de domaine public.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

10) APPROBATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR – DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC « DEVANT L'ENVERS »

Le Conseil Municipal approuve le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur relative au déclassement du domaine public « Devant l'Envers ».

ADOPTÉ PAR QUATORZE VOIX « POUR » ET UNE « ABSTENTION » (M. RICCI Michel)

11) PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HONORAIRES

Le Conseil Municipal accepte de rembourser M. Alain BRANCHEREAU la somme de 3 504.28 €, correspondant au plan topographique et au levé intérieur des biens C1337-1588, suite à la préemption de la Commune sur ces parcelles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12) ACQUISITION D'UNE PORTION DU CANAL GAILLARD « DESSOUS LE CHEMIN »

Le Conseil Municipal accepte d'échanger la parcelle 502p, section AI, contre une bande de 2m de large sur les parcelles AI 529 et AI 530, pour la réalisation du futur lotissement destiné au logement de résident permanent sur la commune.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Travaux

14) SIGNATURE D'UN CONTRAT DE LOCATION TRIENNALE – ILLUMINATION DE NOËL

Le Conseil Municipal accepte la signature du contrat de location triennale avec la Société BLACHERÉ ILLUMINATION pour un montant de 6 190 € HT.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15) SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « NATUROSCOPE » DU BRIANÇONNAIS/CPIE HAUTE DURANCE

Le Conseil Municipal accepte de confier l'entretien du torrent de la SALLE à l'association « NATUROSCOPE » du Briançonnais/CPIE Haute Durance pour un montant de 6 000 €, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16) PROCÉDURE ADMINISTRATIVE DE MISE EN CONFORMITÉ DU CAPTAGE DU VERNEY, DU ROCHASSET, ET DU ROCHER BLANC

Le nombre initial de parcelles touchées et créées ainsi que le nombre de propriétaires se trouvant modifiés par rapport aux éléments établis en 2003, le Conseil Municipal accepte de signer l'avenant N° 1 avec le bureau d'études SAUNIER et Associés pour un montant de 47 178.00 € HT.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17) VERSEMENT DES PRIMES ET INDEMNITES

Le Conseil Municipal décide de modifier la délibération du 25 août 2004, relative au versement de primes et indemnités ainsi qu'il suit :

- Pour les agents bénéficiant d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), le décompte des jours de carence s'effectuera après 28 jours ouvrés d'absence, à condition toutefois que l'absence relève d'une pathologie directement liée à la qualité de travailleur handicapé.
- Les agents absents pour donner des soins à un enfant à charge atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne ou victime d'un accident ou d'une maladie grave ou d'une maladie orpheline percevront leurs primes et indemnités.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18) CREATION DE POSTE ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE

Afin de pouvoir prononcer la nomination comme stagiaire au grade d'adjoint technique 2^{ème} classe d'un agent, le Conseil Municipal crée un poste d'Adjoint Technique 2ème classe.

ADOPTE A L'UNANIMITE

19) CREATION DE POSTE – AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

Afin de pouvoir bénéficier d'un avancement de grade d'un agent titulaire des services techniques, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'agent de Maitrise Principal.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Informations – Questions diverses

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

- Signature d'une convention avec Melle Elsa VALDENNAIRE pour l'exploitation du centre équestre d'une durée de deux ans à compter du 1^{er} octobre 2011.

FIN DE LA SEANCE A 20H50

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire donne la parole au public

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

